

# EVALUATION DU GISEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX DES ENTREPRISES VENDEENNES



## ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Département de la Vendée a en charge l'élaboration de la planification départementale en matière de déchets (*La loi Nouvelle organisation territoriale de la République dite « Loi NOTRE » qui a été définitivement adoptée le 16 juillet 2015 attribue désormais la compétence « prévention et gestion de déchets » aux régions*).

Conformément à la réglementation post-Grenelle de l'Environnement, l'ancien Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés doit être remplacé par un Plan de « Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux » (PPGDND), étendu à l'ensemble de cette catégorie de déchets quelle qu'en soit l'origine (ménages ou activités économiques).

Afin de préparer la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre de l'élaboration du PPGDND, il était nécessaire d'avoir une meilleure visibilité du gisement et des filières actuelles de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets des activités économiques de Vendée.

Le Département de la Vendée et la CCI de la Vendée se sont donc associés pour mettre en place un observatoire des déchets non dangereux (DND ex-DIB) des activités économiques de la Vendée sur une durée de 3 ans, à partir de l'outil EVALDIB.

Le Plan de « Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux » de la Vendée est actuellement validé et va être soumis à enquête publique.

## METHODOLOGIE

Ce document fait état des principaux résultats du travail, mené depuis trois ans, d'estimation du gisement de Déchets Non Dangereux produits par les activités économiques de la Vendée.

Des ratios de production, de valorisation et d'élimination des déchets par salarié et selon l'activité sont appliqués aux entreprises vendéennes issues du fichier de la CCI de la Vendée. Ces ratios sont calculés à partir de ratios nationaux ajustés à la réalité locale par des enquêtes réalisées depuis 2004 en Bretagne et, depuis 2013, par des enquêtes réalisées en Vendée.

Un échantillon représentatif du tissu économique vendéen a été déterminé. 174 entreprises ont participé à cette enquête et répondu lors d'entretiens réalisés sur site pour évaluer la nature des déchets, la quantité produite et les modes de gestion (valorisation, élimination,...).

L'ensemble des résultats indiqués ci-après, constituent une estimation.

## LES CHIFFRES CLES A RETENIR

25 000  
ENTREPRISES



150 000  
EMPLOIS



445 500  
TONNES DE DECHETS

générés par les entreprises  
vendéennes



107 000 T  
DE DECHETS BOIS

1er gisement soit 24 % du  
volume total



62 %

DES DECHETS PRODUITS  
PAR L'INDUSTRIE



78 %

DES DECHETS PRODUITS  
PAR LES ENTREPRISES DE  
+ DE 10 SALARIES



100 000 T

DE DECHETS PRODUITS  
PAR 22 800 ENTREPRISES  
- DE 10 SALARIES



76 %

DES DECHETS PRODUITS  
SONT VALORISES

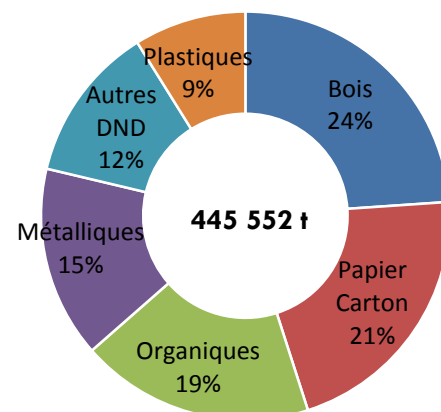
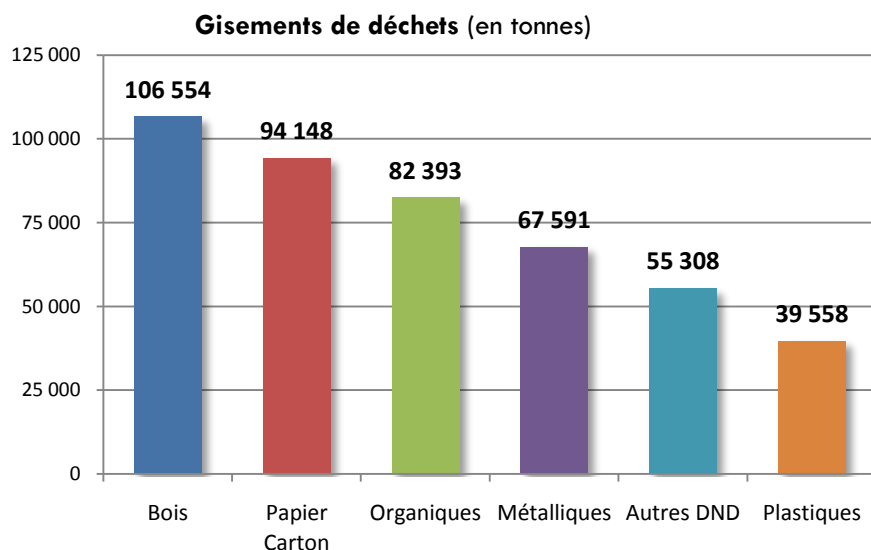


97 %

DES DECHETS  
METALLIQUES  
SONT VALORISES



En Vendée, l'évaluation réalisée estimerait un gisement de déchets non dangereux de l'ordre de **445 500 tonnes**. Le principal gisement en Vendée serait constitué des déchets bois avec près de 107 000 tonnes.



#### REPARTITION SECTORIELLE :

L'industrie serait le secteur qui génère le plus de déchets sur le département : 62 %.

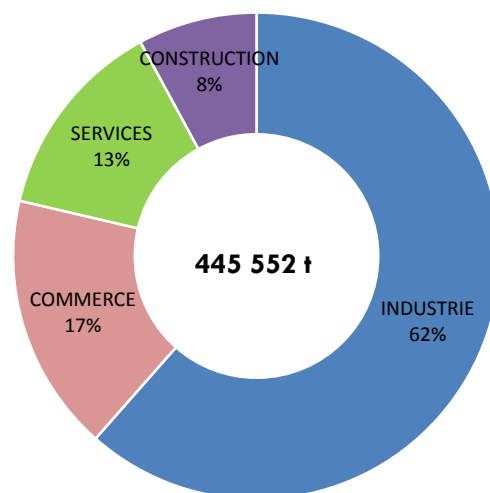
Le bois, les déchets organiques et les déchets métalliques sont les trois principales sources de déchets de l'industrie vendéenne.

85 % des déchets métalliques sont produits dans l'industrie à l'image de l'importance du secteur de la mécanique-métallurgie en Vendée.

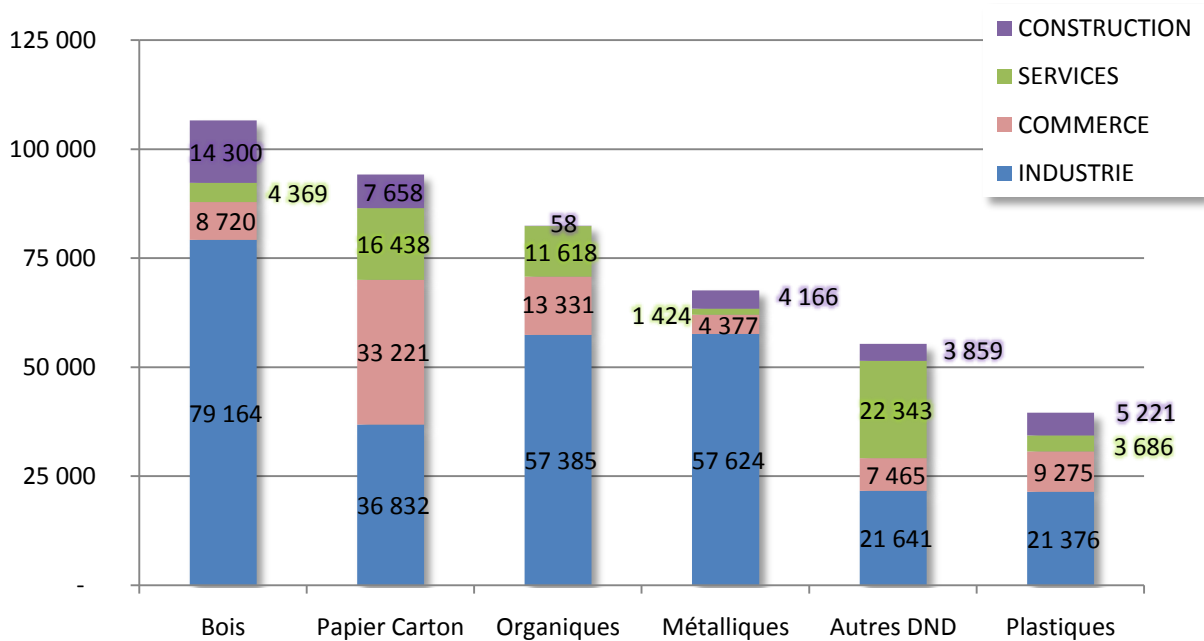
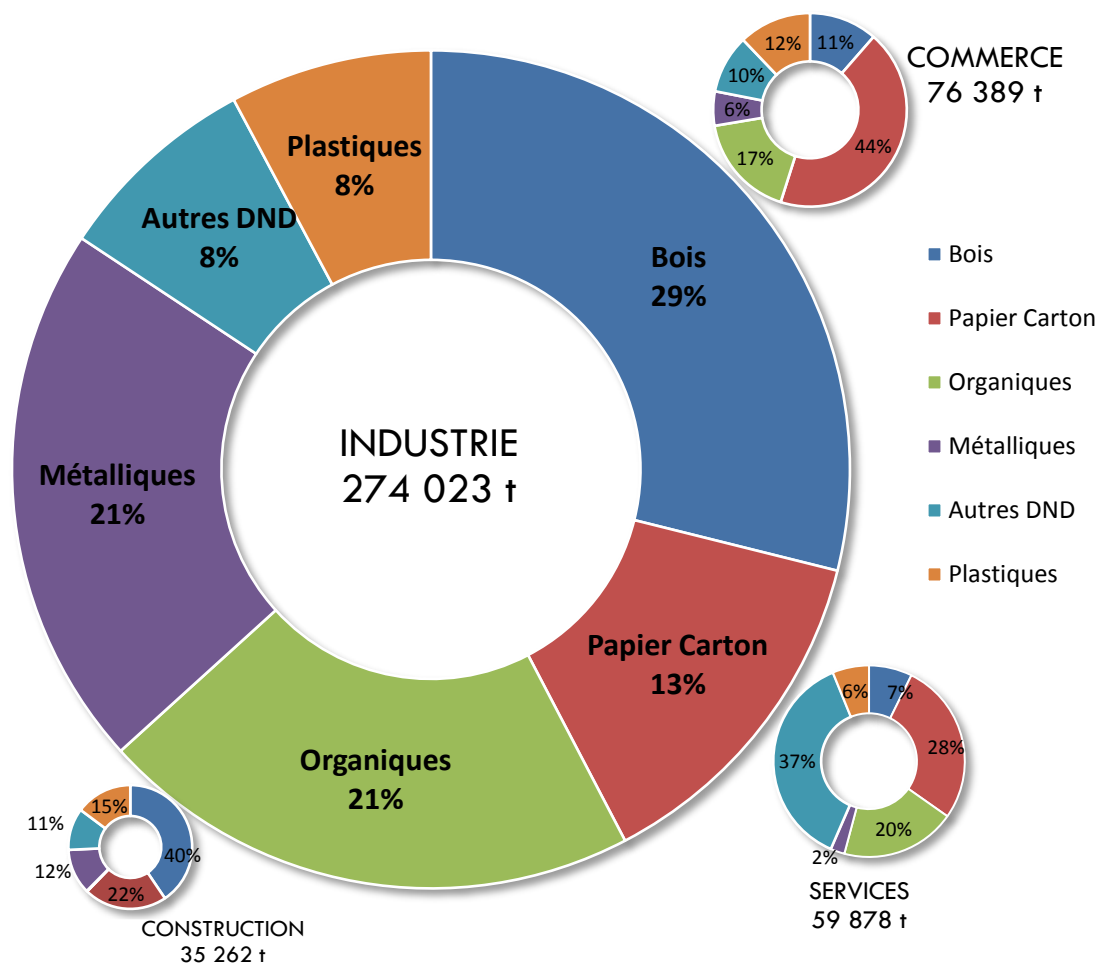
Le commerce produirait 17 % des déchets des entreprises vendéennes, composés à 44 % de papier carton.

Pour les services, 20 % des déchets sont organiques en raison de la présence importante d'activités de restauration dans ce secteur.

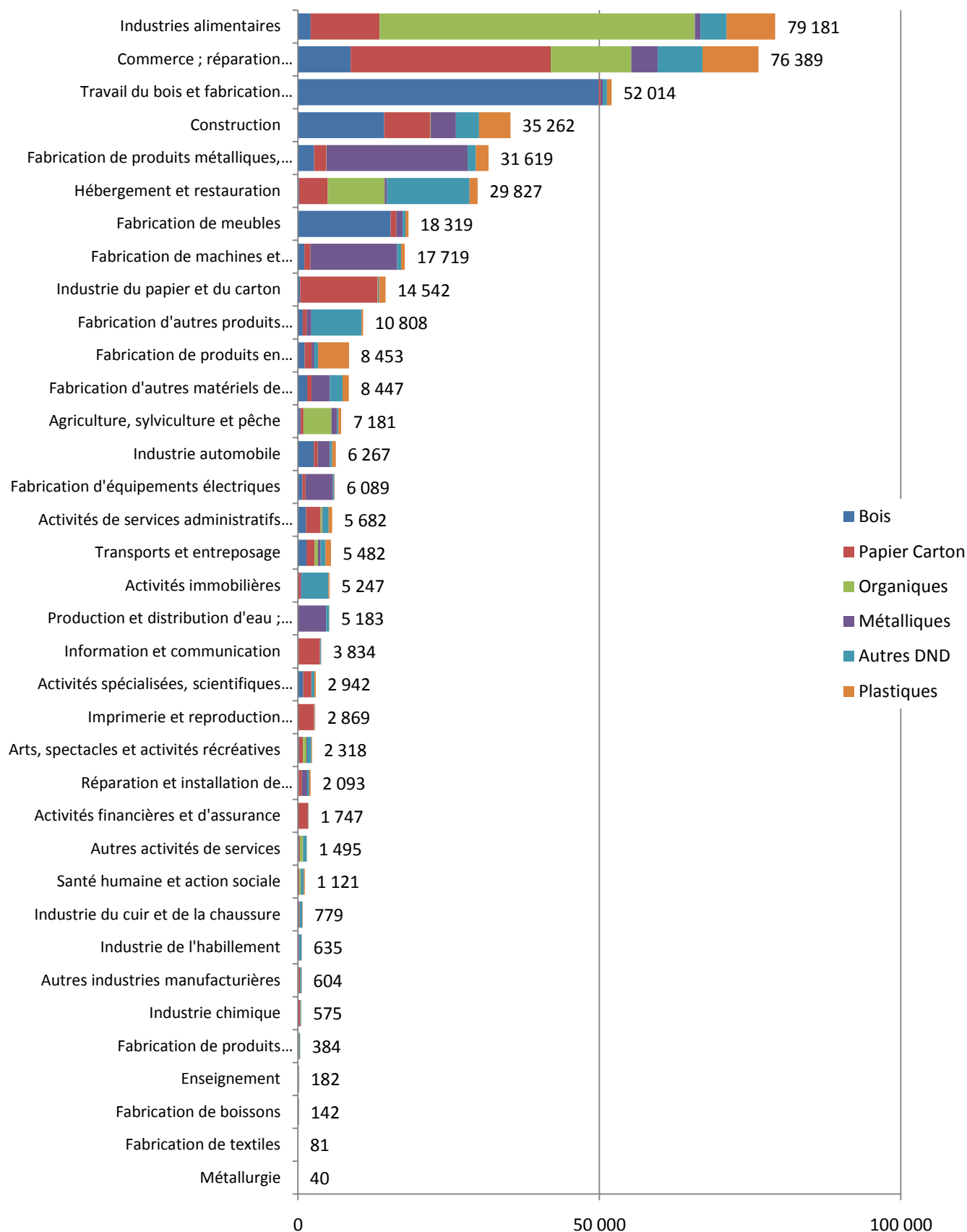
#### Production par secteur d'activité



### Production par secteur d'activité et types de déchets



## Description de la production de DND par sous-secteur d'activité :

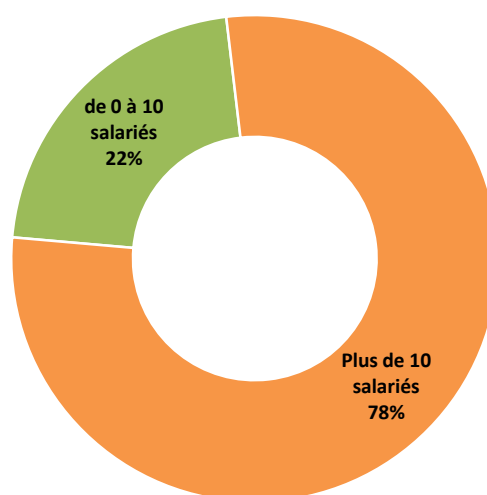


### Répartition de la production selon la taille des entreprises :

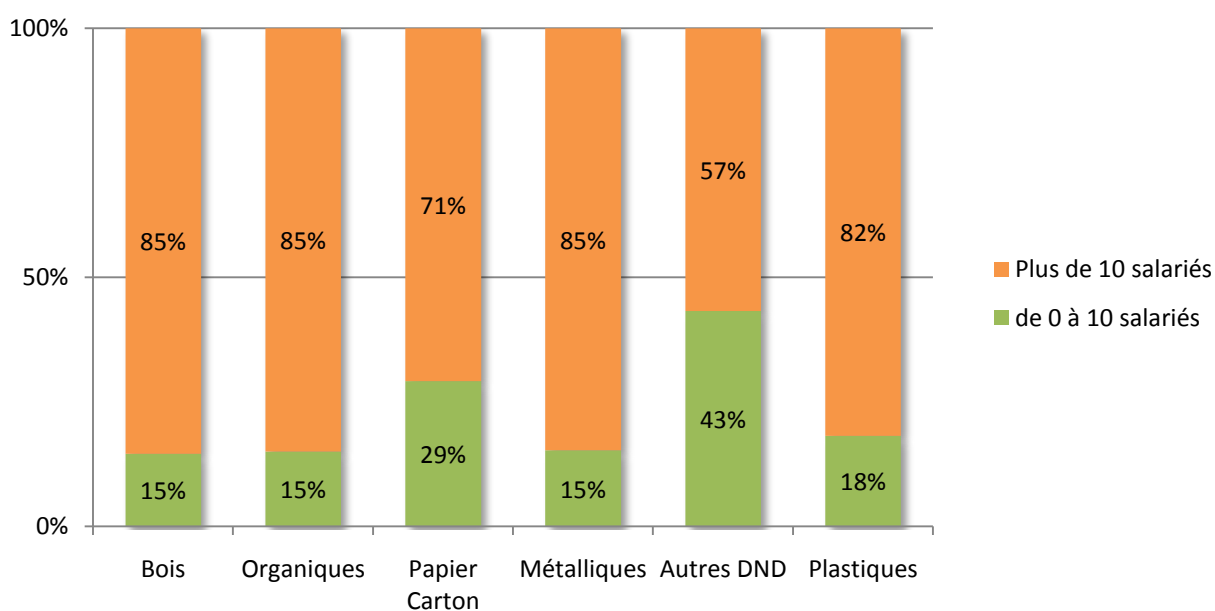
Taille des entreprises	Total	Bois	Papier Carton	Organiques	Métalliques	Autres DND	Plastiques
de 0 à 10 salariés	<b>96 839</b>	15 531	27 493	12 387	10 325	23 913	7 190
Plus de 10 salariés	<b>348 712</b>	91 023	66 654	70 006	57 266	31 395	32 368
<b>Vendée</b>	<b>445 552</b>	<b>106 554</b>	<b>94 148</b>	<b>82 393</b>	<b>67 591</b>	<b>55 308</b>	<b>39 558</b>

78 % du volume des déchets produits par les entreprises en Vendée, est issu des entreprises de plus de 10 salariés.

Près de 100 000 tonnes sont générées par les entreprises ayant 10 salariés et moins, soit environ 22 800 établissements répartis sur tout le département (91 % des établissements).



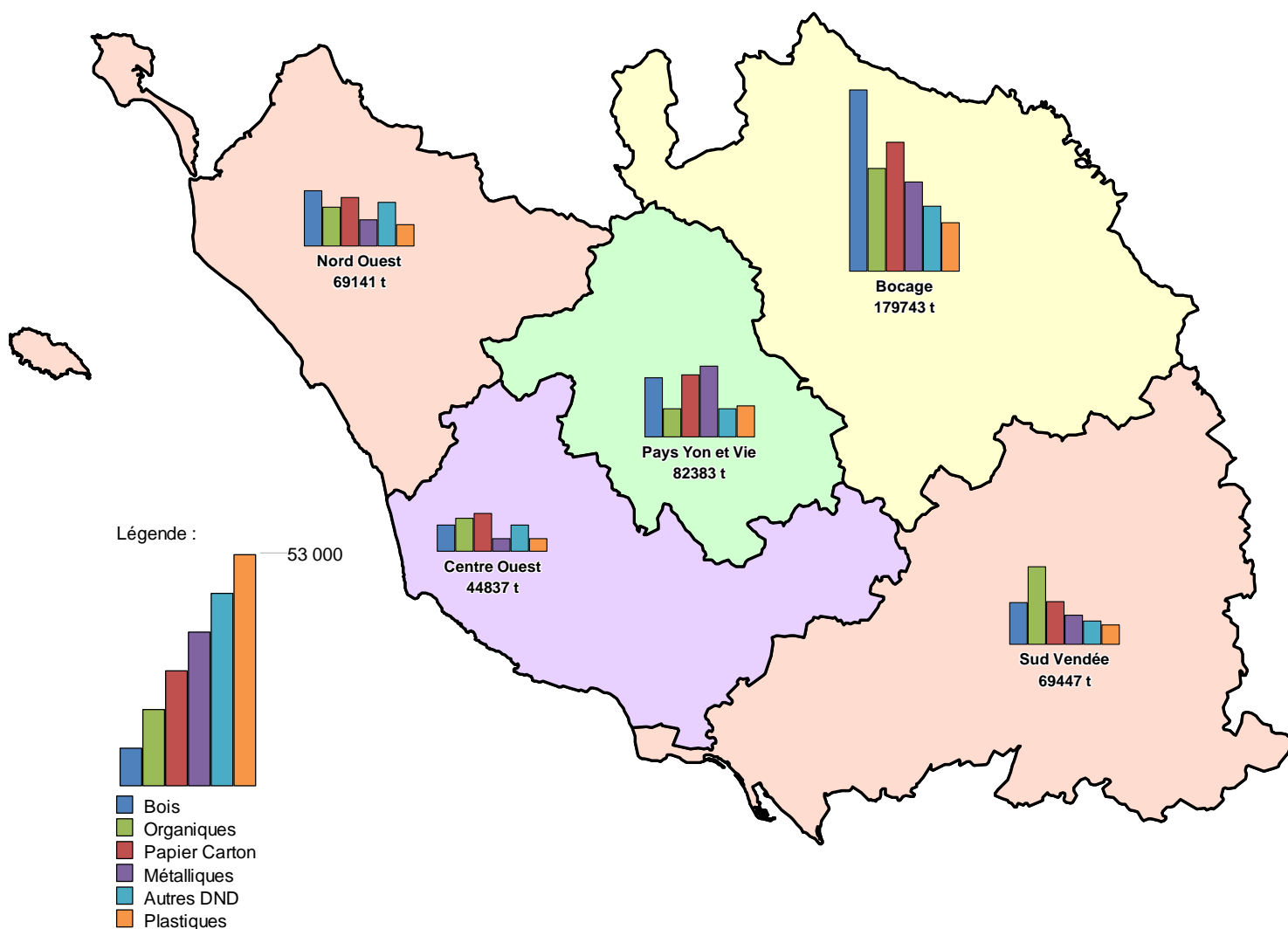
### Répartition de la production selon le type de déchets et la taille des entreprises:



## Répartition géographique de la production :

Zone	Total	Bois	Papier Carton	Organiques	Métalliques	Autres DND	Plastiques
Zone Bocage	<b>179 743</b>	52 790	37 569	29 942	26 121	18 982	14 339
Zone Nord Ouest	<b>69 141</b>	16 163	14 296	11 572	7 918	12 821	6 371
Zone Pays Yon et Vie	<b>82 383</b>	17 470	18 270	8 384	20 734	8 410	9 115
Zone Sud	<b>69 447</b>	12 265	12 691	22 627	8 832	7 106	5 927
Zone Centre Ouest	<b>44 837</b>	7 866	11 322	9 868	3 986	7 989	3 806
<b>Vendée</b>	<b>445 552</b>	<b>106 554</b>	<b>94 148</b>	<b>82 393</b>	<b>67 591</b>	<b>55 308</b>	<b>39 558</b>

La zone « Bocage » qui concentre plus du tiers des emplois des entreprises du département, principalement dans l'industrie, serait la zone de production de déchets la plus importante avec près de 180 000 tonnes à l'année, soit 40 % du gisement départemental.





II - FILIERES DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

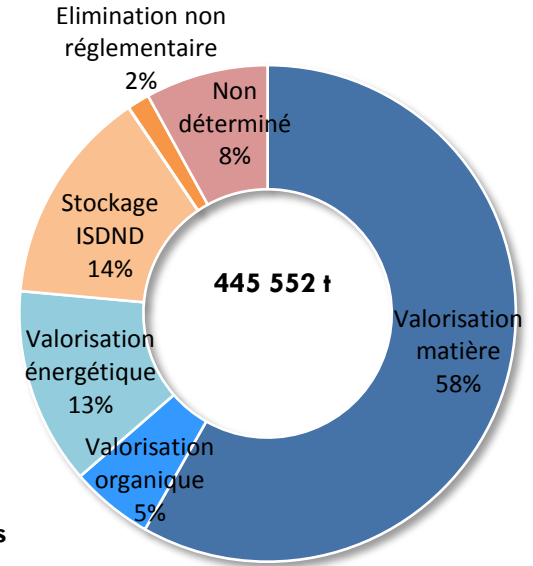
**FILIERES DE GESTION :**

Le taux de valorisation des déchets non dangereux sur le département atteint 76 %. 16 % des DND seraient éliminés (stockage ISDND et élimination non réglementaire).

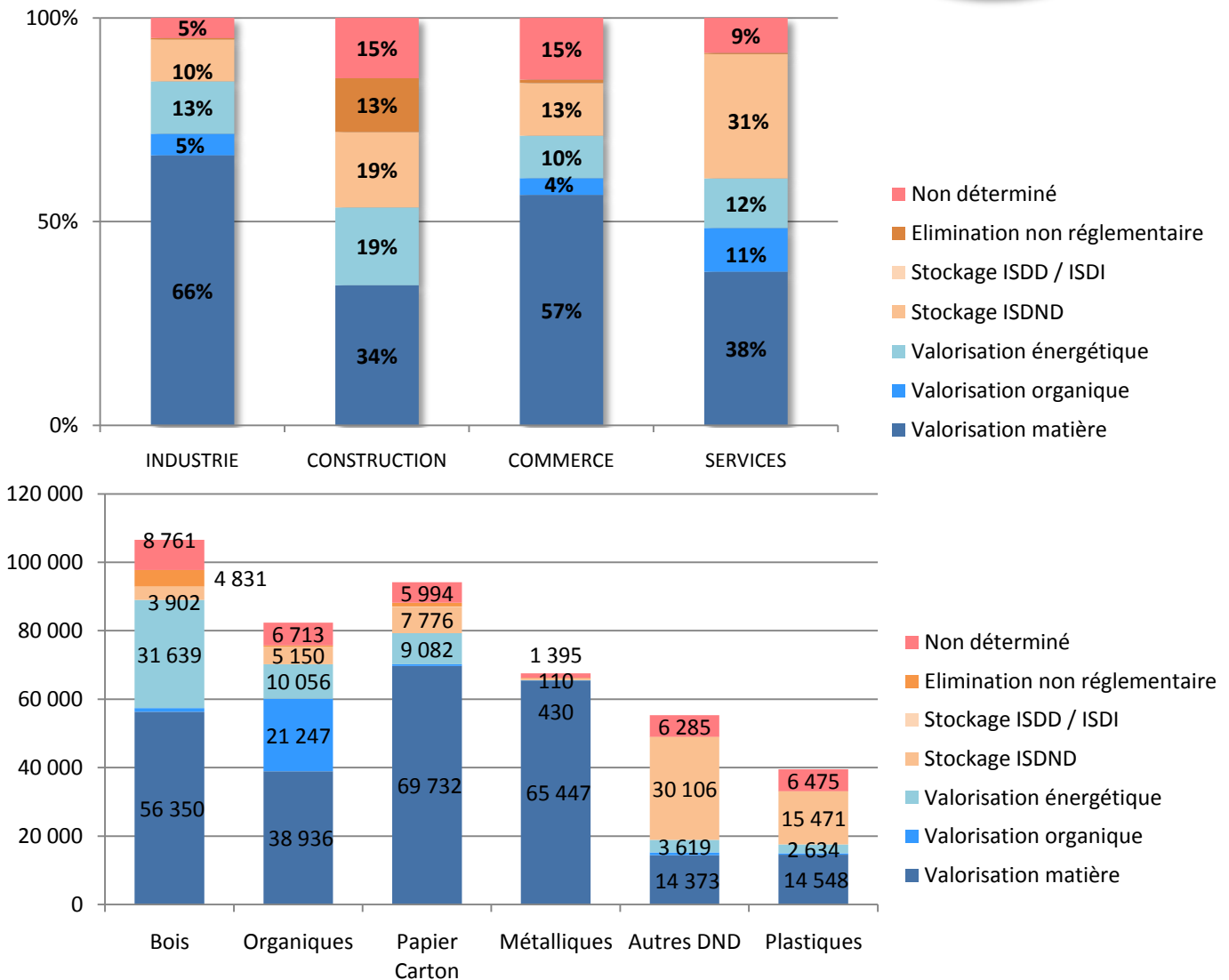
105 000 tonnes de déchets ne seraient pas aujourd'hui valorisés.

Pour le secteur de la construction, seulement 53 % des déchets produits seraient valorisés alors que pour l'industrie, le taux de valorisation atteindrait 84 %.

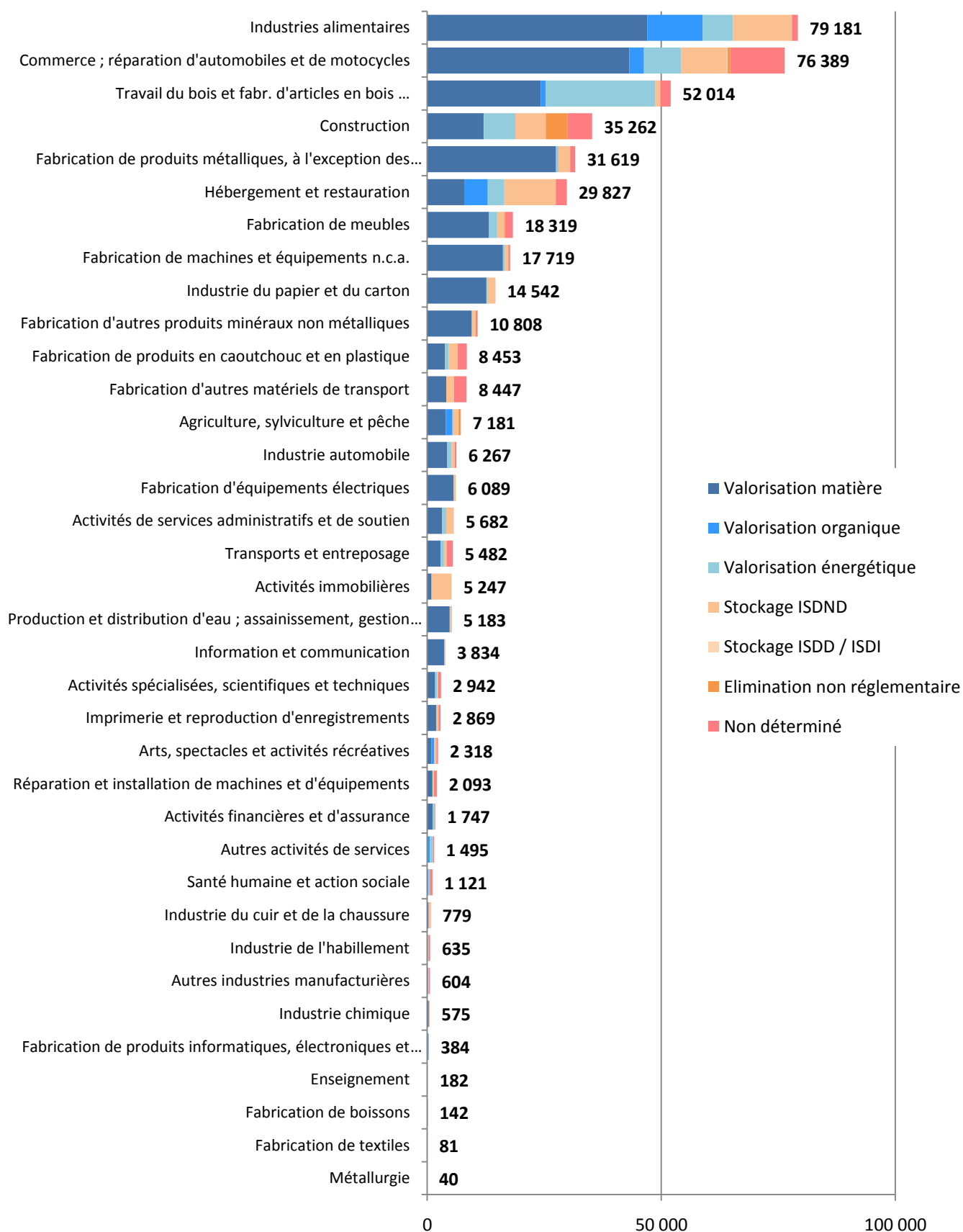
Certaines filières bénéficient d'un contexte favorable du fait du cours des matières premières, ainsi le taux de valorisation des métaux atteindrait 97 %.



Filières de gestion par secteur d'activité et types de déchets



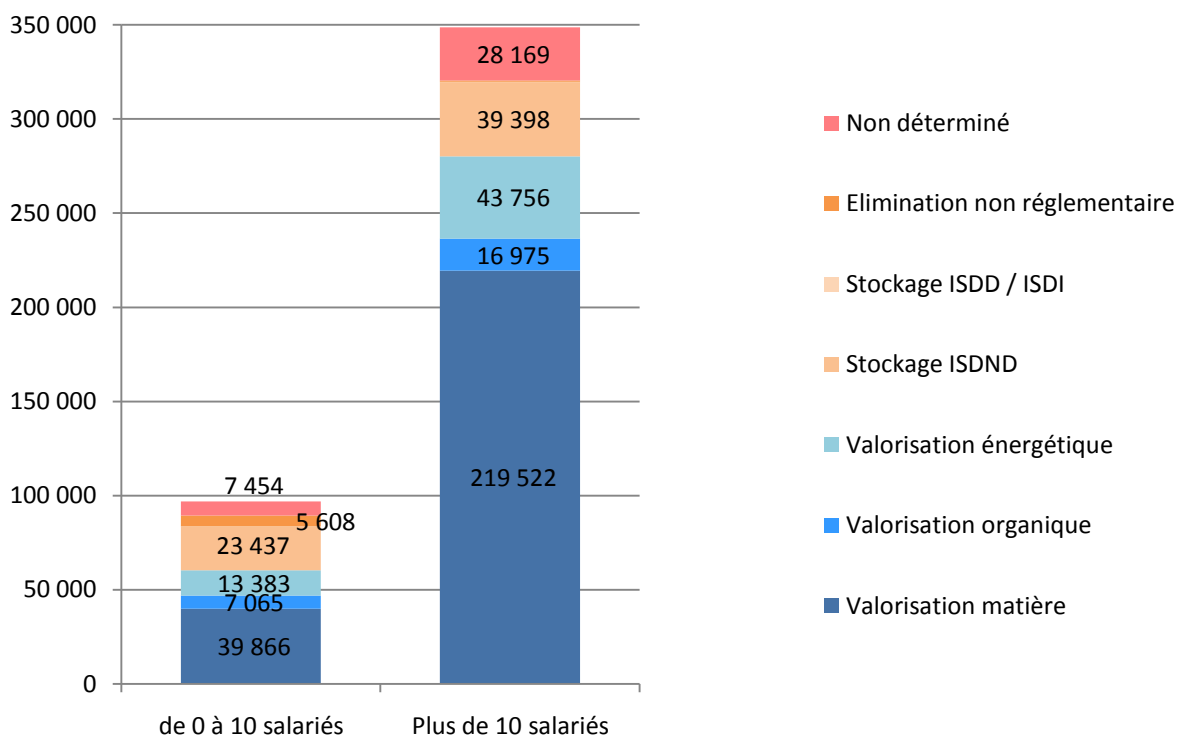
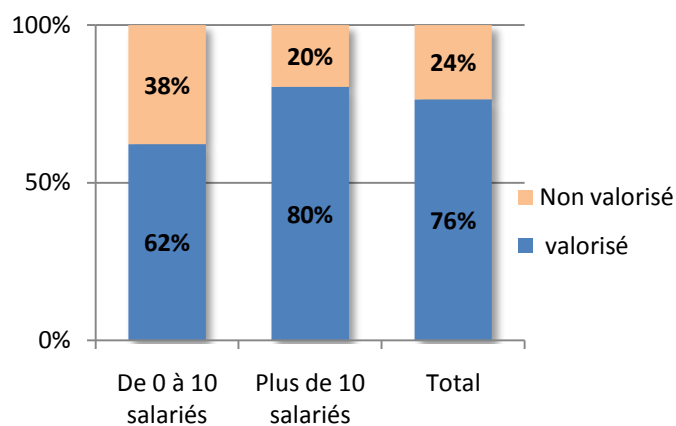
## Description des filières de gestion par secteur d'activité :



### Filières de gestion selon la taille des entreprises:

Nombre de salariés	Total	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Stockage ISDND	Stockage ISDD / ISDI	Elimination non réglementaire	Non déterminé
De 0 à 10 salariés	<b>96 839</b>	39 866	7 065	13 383	23 437	28	5 608	7 454
Plus de 10 salariés	<b>348 712</b>	219 522	16 975	43 756	39 398	61	830	28 169
<b>Vendée</b>	<b>445 552</b>	<b>259 388</b>	<b>24 040</b>	<b>57 139</b>	<b>62 835</b>	<b>89</b>	<b>6 438</b>	<b>35 623</b>

80 % du volume des déchets produits par les entreprises de plus de 10 salariés est valorisé contre 62 % pour les moins de 10 salariés.

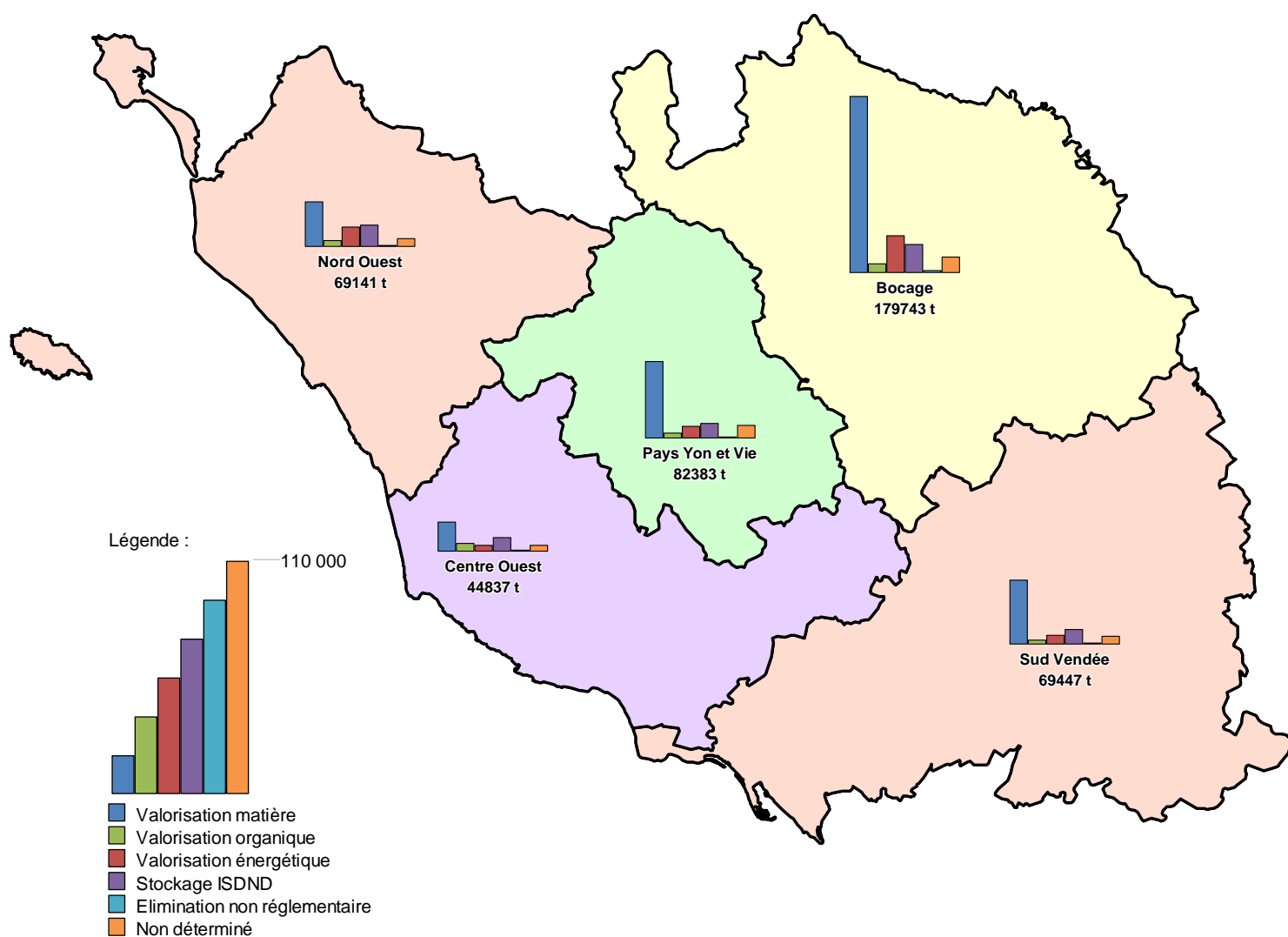


## Filières de gestion par zone :

Zone	Total	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Stockage ISDND	Stockage ISDD /ISDI	Elimination non réglementaire	Non déterminé
Zone Bocage	179 743	116 246	6 660	24 706	19 068	14	2 019	11 030
Zone Nord Ouest	69 141	29 841	4 398	13 355	14 410	40	1 314	5 783
Zone Pays Yon et Vie	82 383	50 863	3 803	7 953	9 993	20	1 086	8 665
Zone Sud	69 447	42 501	3 260	6 607	10 108	9	1 028	5 934
Zone centre ouest	44 837	19 936	5 919	4 518	9 255	7	991	4 211
<b>Vendée</b>	<b>445 552</b>	<b>259 388</b>	<b>24 040</b>	<b>57 139</b>	<b>62 835</b>	<b>89</b>	<b>6 438</b>	<b>35 623</b>

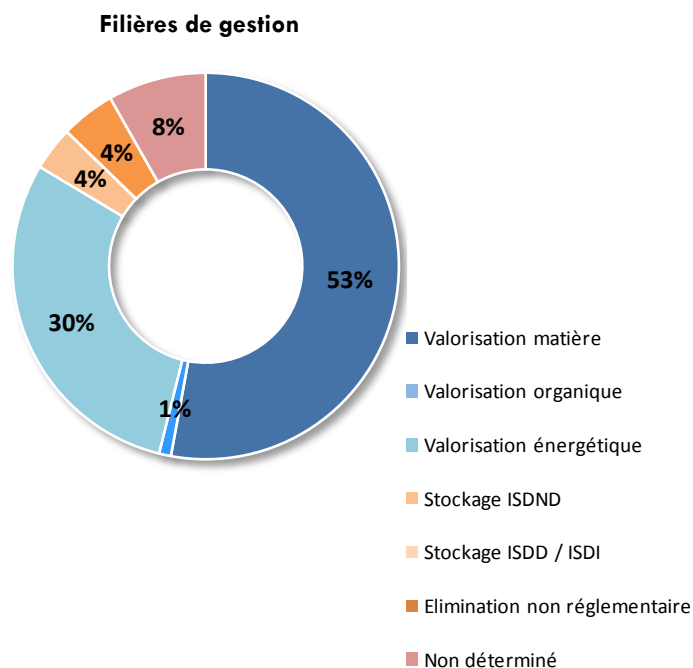
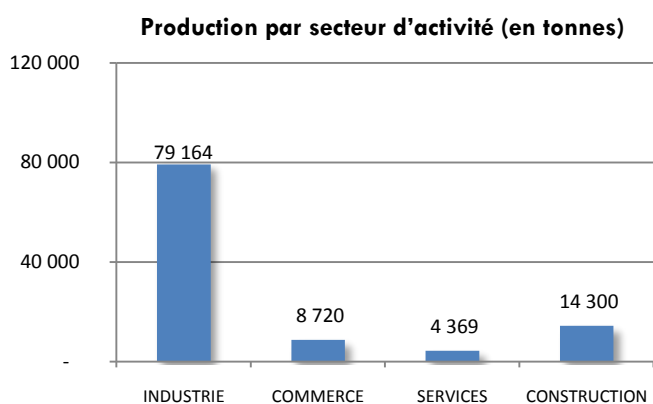
Le taux de valorisation des déchets sur le département serait de 76 %, mais il serait inégalement réparti car dépendant des filières de production.

Le taux de valorisation de la zone Bocage atteindrait 82 % notamment en raison de l'importance de la production de déchets bois et organiques.

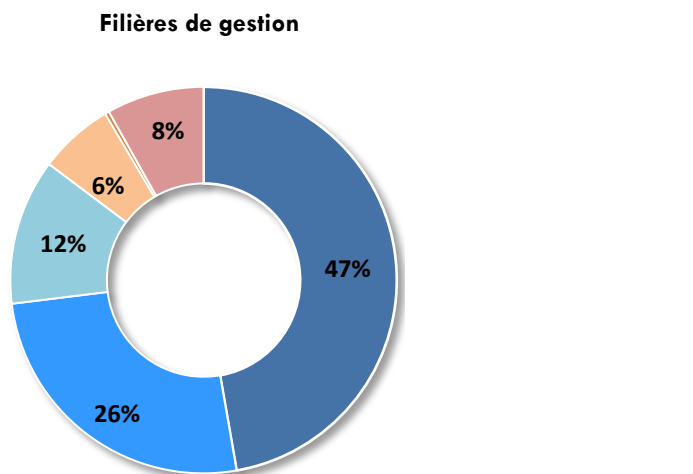
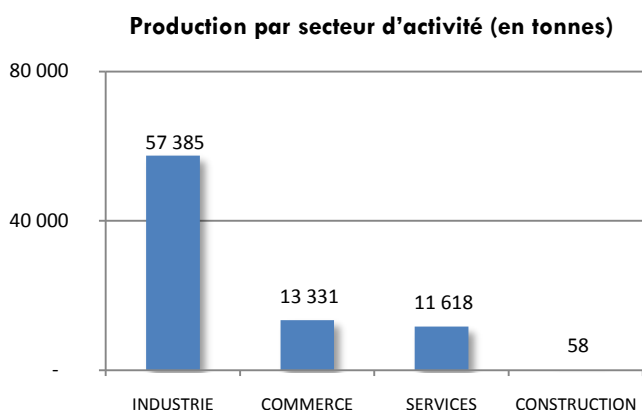


**BOIS**

- Type : Sciures – chutes - emballages – palettes - panneaux
- Principales zones : Bocage et Pays Yon et Vie
- Principaux secteurs de production : Travail du Bois, Construction et Fabrication de meubles
- Taux de valorisation : 84 %
- Taux d'enfouissement : 4 %

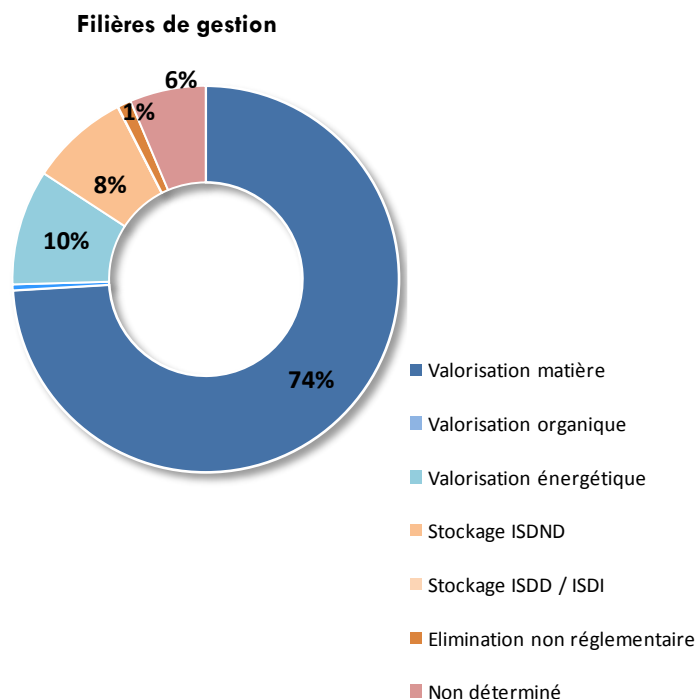
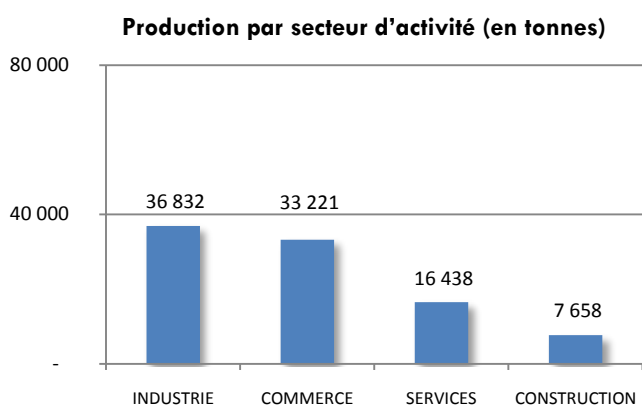
**ORGANIQUES**

- Type : Végétaux – déchets verts – déchets de restauration
- Principales zones : Bocage et Sud Vendée
- Principaux secteurs de production : Industries alimentaires, Commerce & réparation automobile et Hébergement-restauration
- Taux de valorisation : 85 %
- Taux d'enfouissement : 6 %



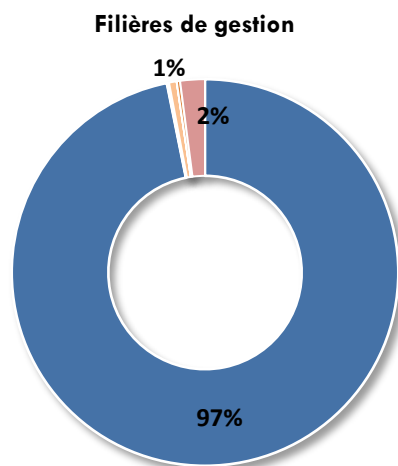
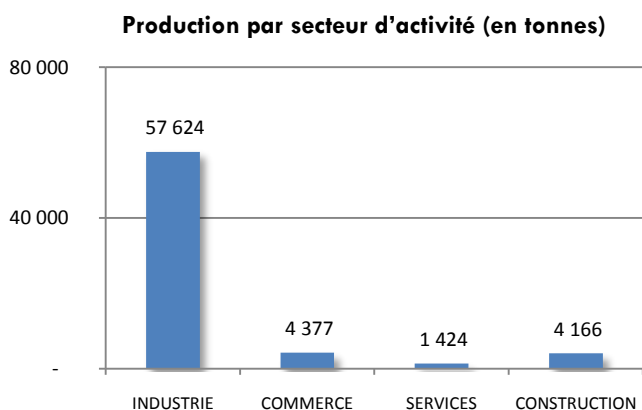
## PAPIER CARTON

- Type : Cartons d'emballages – Papiers de bureaux
- Principales zones : Bocage et Pays Yon et Vie
- Principaux secteurs de production : Commerce-réparation automobile et Industries du papier et du carton
- Taux de valorisation : 84 %
- Taux d'enfouissement : 8 %



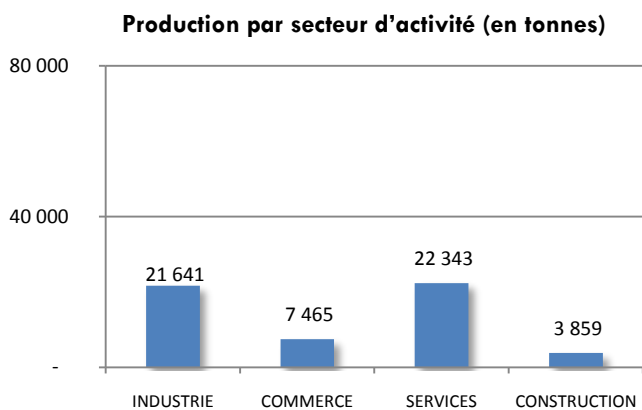
## METALLIQUES

- Type : Déchets ferreux – Aluminium – Déchets non ferreux
- Principales zones : Bocage et Pays Yon et Vie
- Principaux secteurs de production : Fabrication de produits métalliques et Fabrication de machines et équipements
- Taux de valorisation : 97 %
- Taux d'enfouissement : 1 %

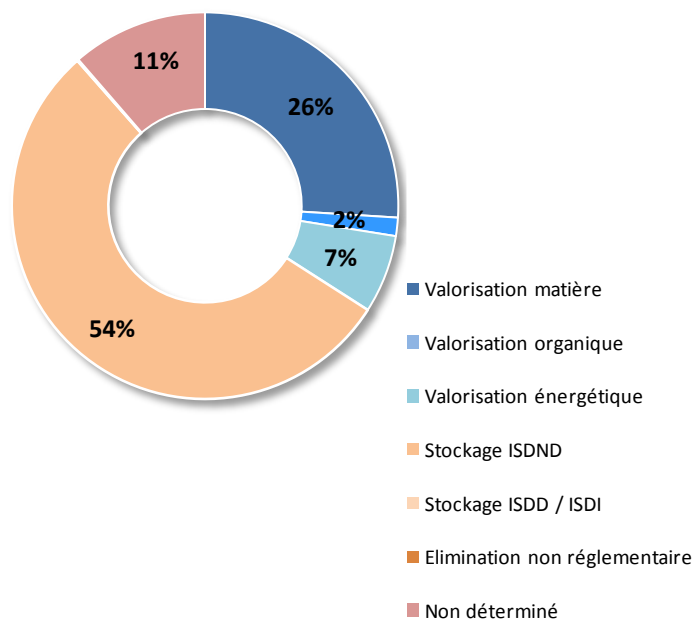


## AUTRES DND

- Type : Textile – Verre – Pneus – Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques
- Principales zones : Bocage et Nord-Ouest
- Principaux secteurs de production : Hébergement-restauration et Commerce & réparation automobile
- Taux de valorisation : 34 %
- Taux d'enfouissement : 54 %

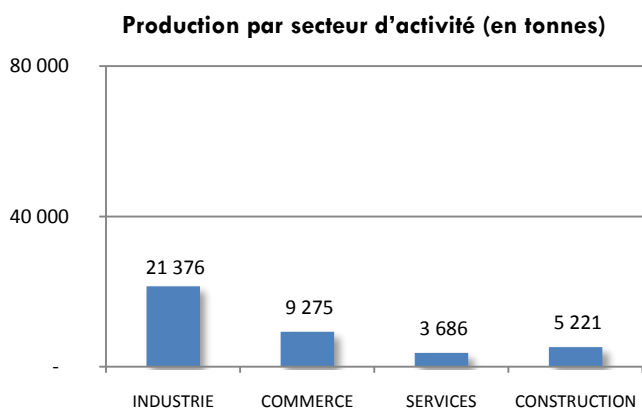


**Filières de gestion**

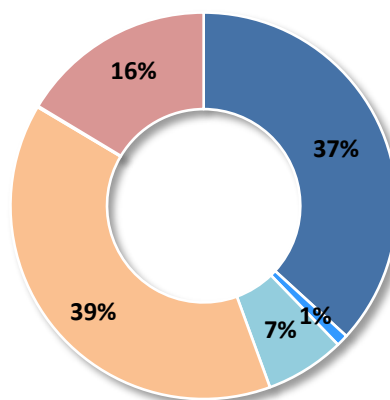


## PLASTIQUES

- Type : Films étirables – Polystyrène – PVC - Canalisations
- Principales zones : Bocage et Pays Yon et Vie
- Principaux secteurs de production : Commerce & réparation automobile et Industrie alimentaire
- Taux de valorisation : 44 %
- Taux d'enfouissement : 39 %



**Filières de gestion**



## DEFINITIONS

**Un déchet** est un résidu produit non intentionnellement, jugé inutile dans un contexte donné, sortant d'un établissement ou subissant un traitement sur site. Les déchets sont les matières destinées à l'abandon ainsi que celles qui sont recyclées, valorisées, traitées, mises en décharge en interne (sur site) ou en externe.

La définition d'un déchet est indépendante de la destination finale du déchet et des notions économiques liées à sa gestion.

**DND** : Les Déchets Non Dangereux sont les déchets qui ne présentent aucune caractéristique de dangerosité (toxique, explosif, corrosif,...). Anciennement appelés "déchets banals", ils sont générés par les entreprises, les commerçants, les artisans et les ménages.

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (nouvelle appellation du Centre de Stockage de Déchets Ultimes CSDU).

**ISDD** : Installation de Stockage des Déchets Dangereux.

**ISDI** : Installation de Stockage de Déchets Inertes.

**Valorisation matière** : Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Différents types de valorisation matière :

- le recyclage matière et organique : le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit.
- le réemploi : le produit usagé, après réparation ou remise à l'état neuf, est à nouveau utilisé pour le même usage ou un usage différent.
- la réutilisation : le produit est utilisé plusieurs fois pour le même usage.
- la régénération : le déchet, après transformation, retrouve les mêmes caractéristiques physico-chimiques et peut être utilisé comme une matière vierge.

**Valorisation organique** : désigne l'ensemble des modes de gestion et de valorisation des déchets biodégradables (déchets verts, déchets alimentaires, déchets des industries agro-alimentaires,...) qui produisent une matière organique retournant au sol.

**Valorisation énergétique** : consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

**Mode de gestion non déterminé** : déchets collectés mais dont la filière de gestion (valorisation, enfouissement,...) n'a pu être qualifiée.



## DECHETS NON DANGEREUX :

	<p>&gt; Déchets végétaux, fruits, légumes, céréales Déchets graisseux Déchets verts Sous produits animaux ...</p>	<p><b>DND</b> ORGANIQUES</p>
	<p>&gt; Palettes et Emballages bois Sciure, copeaux, chutes, panneaux de particules Bois de charpente ...</p>	<p><b>DND</b> BOIS</p>
	<p>&gt; Déchets ferreux Déchets non ferreux Bidons, Futs et Emballages métalliques ...</p>	<p><b>DND</b> METALLIQUES</p>
	<p>&gt; Cartons Papiers de bureau Mandrins ...</p>	<p><b>DND</b> PAPIER CARTONS</p>
	<p>&gt; Films et baches plastiques Bidons et bouteilles plastiques non souillés Polystyrène PVC et Canalisation Polyéthylène Polyester et polypropylène ....</p>	<p><b>DND</b> PLASTIQUES</p>
	<p>&gt; Verre alimentaire et non alimentaire Pneus Textiles DEEE Assimilables Ordures Ménagères ....</p>	<p><b>DND</b> AUTRES</p>